

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2019

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue à la Mairie, le Mardi 12 novembre 2019 sous la présidence de Monsieur Bertrand CREPIN, Maire.

Étaient présents : Mmes VANESSE, CHOQUET, PETITPREZ, AMMEUX, BOMMELAER – MM. CREPIN, NAELS, MEIRLAND, BODEIN, BERTELOOT, HUYGHE

Absents excusés : Melle DECIS – MM. ADANT, LASSERON, VARLET

Secrétaire de séance : Mme PETITPREZ

1 - Convention de rétrocession des espaces communs du futur lotissement : Route d'Hondeghem

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que FLANDRE INVESTIR de Cassel a déposé un permis d'aménager pour un lotissement – Route d'Hondeghem - de 9 lots libres et 1 îlot.

Il précise également qu'une convention de rétrocession des espaces communs, pour ce projet, a été établie. Le lotisseur devra fournir obligatoirement à la Commune, et d'une manière générale, tous les plans relatifs aux espaces verts, aux voiries et liaisons piétonnes, aux réseaux d'assainissement et réseau d'éclairage public, ainsi que tous les rapports de chantier et procès-verbaux de réception des concessionnaires précisant que les travaux ont été correctement exécutés. Durant toute la durée des travaux, le lotisseur reste responsable des espaces communs. Dès que l'achèvement et la conformité de la totalité des travaux auront été constatés, les espaces communs feront l'objet d'une cession à titre gratuite par le lotisseur à la Commune. Aussi, le Conseil Municipal, après avoir délibéré et afin d'éviter tout désagrément lors de la rétrocession, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de rétrocession des espaces communs ainsi que tous documents ou actes nécessaires à cette démarche, entre la Commune et le Lotisseur.

Le Conseil Municipal est également informé que le futur PLUi doit être voté lors d'un prochain Conseil Communautaire de la CCFI.

2 – Convention d'entretien du domaine public départemental relative au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Département du Nord nous a informé qu'il souhaitait s'engager dans une nouvelle politique volontariste en matière de balayage des bandes cyclables, en agglomération, pour les communes de moins de 10 000 habitants. Il a notamment approuvé, par délibération du 29 juin 2018, la possibilité de réaliser le balayage des bandes cyclables en agglomération sans contrepartie financière. Afin d'approuver l'intervention du Département, il convient de signer une convention qui permettra au Département de prendre en charge ce balayage des bandes cyclables. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

3 – Projet de suppression des trésoreries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a participé à des réunions sur la réorganisation des services de la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord. Sous couvert de renforcer la présence des services publics, le projet prévoit, à l'horizon 2022, la suppression de 64 trésoreries, de 9 services des impôts des entreprises sur 15, de 4 services des impôts des particuliers sur 18, de 2 pôles de contrôle des revenus du patrimoine sur 6, de 5 pôles de contrôle et d'expertise sur 9, de l'ensemble des brigades départementales de contrôle de fiscalité immobilière, de l'ensemble des Centres des Impôts Fonciers, de tous les Services de Publicité Foncière. Certains services seront concentrés uniquement sur la métropole Lilloise. Le développement des maisons de service au public (notamment à la Poste) se poursuivra.

Néanmoins, cette dernière ne pourra être fonctionnelle que si les amplitudes d'ouverture sont adaptées, ce qui n'est pas le cas actuellement. Déplorant la disparition de ce service de proximité et faisant part de leur inquiétude face à la perte progressive de l'accueil au public et des difficultés que vont rencontrer les usagers, les collectivités et les entreprises dans leurs démarches, le Conseil Municipal, après délibération, émet un avis défavorable au projet de déconcentration de proximité des services des finances publiques.

4 – Révision des tarifs communaux

- Locations de Salles et Mobilier au 1^{er} janvier 2020 :

Salle des Fêtes :

- Habitants de la Commune :

Repas ou soirée : 148 €

Repas et soirée : 251 €

Vin d'honneur : 124 €

Réunion ou post-enterrement : 64 €

- Extérieurs :

Repas ou soirée : 261 €

Repas et soirée : 467 €

Vin d'honneur : 208 €

Réunion ou post-enterrement : 97 €

- Chauffage en supplément : 20 % en plus de la location de la salle du 1^{er} octobre au 30 avril.

- Prix de location du couvert : 0,69 €

- Vérification vaisselle : 2 h de SMIC + charges jusqu'à 60 personnes
3 h de SMIC + charges de 60 à 80 personnes
4 h de SMIC + charges au-delà de 80 personnes

* Location mobilier : Chaise : 0,88 €

Table : 4,02 €

Salle Marcel Spanneut :

292 € pour un vin d'honneur

Location de mobilier en supplément

- Accueils de loisirs

. Centres de loisirs de Printemps et d'été 2020

Le Centre de loisirs de Printemps (soit du 14 au 17 avril 2020 inclus ou du 20 au 24 avril 2020 inclus) fonctionnera chaque après-midi de 14 h à 18 h + une journée complète. Il accueillera les enfants de 3 à 12 ans.

Le Centre de loisirs d'été (du 27 juillet au 21 août 2020 inclus) fonctionnera chaque après-midi de 14 h à 18 h + une journée complète + les mini-camps. Il accueillera les enfants et les jeunes de 3 à 16 ans.

La participation des familles est fixée pour l'année 2020, à la demande de la Caisse d'Allocation Familiales, en fonction du quotient familial :

- Quotient familial de 0 à 299 € : 13,60 €/semaine

- Quotient familial de 300 à 499 € : 13,80 €/semaine

- Quotient familial de 500 à 699 € : 14,00 €/semaine

- Quotient familial de 700 à 899 € : 14,20 €/semaine

- Quotient familial de 900 € et plus : 14,40 €/semaine

+ 13,00 par jour et par enfant pour les camps des moyens et des grands

+ 10,00 € par jour et par enfant pour le camp des petits

L'équipe d'animation sera constituée d'un directeur ou d'une directrice diplômée(e) et d'animateurs recrutés selon les normes d'encadrement de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. La rémunération du personnel d'encadrement sera fixée selon la grille indiciaire de la filière animation en fonction de leur qualification

- Animateurs stagiaires : sur la base de 25 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 100 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.

- Animateurs titulaires : sur la base de 25 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 100 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.

- Directeur : sur la base de 32 h 30, congés payés compris pour le Centre de loisirs de Printemps et sur la base de 130 heures, congés payés compris pour le Centre de loisirs d'Été.

5 – Locations de jardins

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que la Commission Administrative du C.C.A.S. avait décidé, lors de sa réunion du 24 janvier 2017, de céder la parcelle A n° 489 à la Commune, en vue de la création future d'un cimetière complémentaire. Le Conseil Municipal avait accepté cette cession lors de sa réunion du 3 avril 2017. La parcelle est utilisée, en partie, pour des jardins. Appartenant

désormais à la Commune, il convient d'établir de nouveaux contrats de location à compter du 1^{er} janvier 2020. Après délibération, le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir les nouveaux contrats, l'autorise à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et fixe les tarifs suivants : 12 € pour un jardin complet, 6 € pour un ½ jardin.

Une réunion avec les locataires concernés est prévue le 14 novembre.

6 – Rapport annuel d'activités 2018 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre (S.I.E.C.F)

Monsieur le Maire présente, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activités 2018 du Syndicat Intercommunal d'Energie des Communes de Flandre. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

7 – Rapport annuel d'activités 2018 du SIDEN-SIAN

Monsieur le Maire présente, pour avis, aux membres du Conseil Municipal, le rapport annuel d'activités 2018 portant sur le prix et la qualité des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement et sa synthèse transmis par le SIDEN-SIAN. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des documents établis, n'émet aucune observation particulière.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux de pose d'une nouvelle bouche à incendie seront effectués Route d'Oxelaëre, au niveau du lotissement. Le château d'eau, situé sur la Commune, va être rempli et également repeint.

8 – Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN

Le Conseil Municipal accepte :

- l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de Chivy-les-Etouvelles, Etouvelles et Laval-en-Laonnois (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de Boussières-en-Cambrésis (Nord) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et "Défense Extérieure Contre l'Incendie"
- l'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de Pronville-en-Artois (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- l'adhésion au SIDEN-SIAN des Communes d'Etaves-et-Bocquiaux (Aisne) et de Croix-Fonsomme (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*)
- la proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Commune de Beaurain (Nord) avec transfert des compétences "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" et "Défense Extérieure Contre l'Incendie".

9 – Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention formulée par l'AFM Téléthon. Des manifestations pour le Téléthon sont prévues durant le week-end du 6 et 7 décembre prochain. La Municipalité met à la disposition des organisateurs tout le matériel nécessaire. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la demande de subvention.

10 - Devis

- Pose d'une seconde bâche à la salle Marcel Spanneut : le Conseil Municipal accepte le devis proposé par la Sté SOMIS.
- Encadrement de la fresque : un devis est proposé, par « L'atelier » d'Oxelaëre, concernant un habillage (encadrement) de la fresque située à la Salle des Sports. Le Conseil Municipal accepte le devis.

11 – Points sur les différentes commissions

Sont évoqués :

- Atelier communal :

* Le devis de l'entreprise LD2A concernant la réalisation d'un nouveau chéneau sur le côté du bâtiment municipal est accepté.

* Le devis pour le nettoyage de la toiture par l'entreprise Vermeersch Toiture est également accepté

- Radars pédagogiques : Monsieur le Maire présente plusieurs devis concernant des radars pédagogiques fixes ou mobiles. Les prix pour des feux intelligents sont très importants. La mise en place de feux intelligents mobiles ne peut être faite que dans le cadre de travaux ou d'essais ponctuels.

- Travaux CCFI : Des travaux de réfection de voirie vont débuter semaine 49 : Contour de la Place (enrobés) et Nieuwe Straete (trottoirs et bordures).

- La réfection du Parking de la Place reste à la charge de la Commune : Attente d'un devis et d'une proposition de la CCFI.

- Curage de fossés : travaux non effectués à ce jour.

- Reprise de concessions : une identification des tombes et des stèles a été effectuée.

- Salle des sports : On est en attente d'un autre devis concernant les plates-formes, pour une réalisation peut-être début 2020.

- Calvaire : Une demande de subvention à la Région, dans le cadre de l'aide à la restauration et à la valorisation du patrimoine rural remarquable non protégé, a été demandé.

- Orgue : Un concert, au profit de la restauration de l'orgue, est organisé le samedi 14 décembre 2019 à 19 h 30 à l'Eglise avec la participation du groupe « Les Malotières », de la chorale A'Capellois de Ste Marie Cappel et de la chorale paroissiale St François.

- Chapelle Deheele : aucunes nouvelles pour l'instant.

- Ecole : Une étude de l'air à l'école va être effectuée. Ce sujet sera évoqué lors du prochain conseil d'école.

- Activités du mercredi : Les premières séances consacrées aux « Ateliers créatifs » ont débuté le mercredi 6 novembre au matin, à raison de 5 séances au total. De prochaines séances seront programmées à partir du 1^{er} trimestre 2020.

- Nettoyons la Nature : Une opération « Nettoyons la Nature » a été organisée, avec la participation de l'école, le vendredi 8 novembre.

- Ciné-guide : La commune ne peut pas entrer dans le circuit de cinéma itinérant du fait de la proximité du village avec une ville qui possède une salle de cinéma fixe. De plus, la mise en place de séances de cinéma ponctuelles engendre un coût financier important.

- Nouveau cimetière : → On a reçu le panneau bilingue (français + flamand) « Allée des Jardins ».

→ Une nouvelle lame sera commandée

→ Une fontaine avec robinet poussoir sera installée

- Salle polyvalente : puisard + robinet d'eau

- Eclairage public : Depuis septembre, l'éclairage est partiellement interrompu en semaine, de 23 h 30 à 5 h 30 et reste allumé les vendredis et samedis soirs.

- Salle Polyvalente : Un détecteur de présence avec allumage automatique de l'éclairage a été installé au niveau des vestiaires.

- Colis des Aînés : la distribution est prévue le vendredi 27 décembre 2019.

- Un devis pour des jardinières et des bancs est présenté. Un second devis sera demandé pour les bancs.

- Participation citoyenne : à revoir par rapport à la liste des personnes intéressées.

- Des barnums ont été demandés à la Mairie de Buysseure pour l'organisation du Marché de Noël le 14 décembre.

12 – Questions diverses

- Le Conseil Municipal est informé que Claude LEVERD, en contrat pour la Commune avec l'ARCHE, a trouvé du travail.

- Remerciements :

* L'association « Envoyez les Violons ! » remercie la Municipalité pour le bon accueil lors de la rencontre Nyckelharpas-Envoyez les Violons !.

* Le SSIAD ADMR de Wormhout/Cassel et la Croix Rouge Française ont adressé leurs remerciements pour la subvention attribuée.

- Une habitante du village remercie la municipalité pour la belle initiative concernant l'éclairage nocturne : « un geste pour retrouver les étoiles la nuit... ».
- Une subvention au titre de la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) a été accordée pour l'aménagement d'ateliers municipaux.
- Foodtruck : La SARL L'Echappée Belle installera son foodtruck le samedi soir tous les 15 jours.
- Réseau des bibliothèques : Dans le cadre de la mise en place du réseau de lecture publique, les tarifs devront être prochainement établis.
- ENIR (école numérique) : Une demande de revalorisation des différents devis va être demandés.
- Nouveau cimetière : Proposition de mise en place de nouveaux caveaux en prolongement des cavurnes. Les haies seront reculées. Les occupants des jardins ont été contactés et informés.
- Achat de matériel : Un nouveau lave-vaisselle a été acheté pour la Salle des Fêtes, ainsi qu'un aspirateur pour la Salle des Sports. Un support pour adapter des sacs jaunes a été commandé pour installer à la salle des sports lors des manifestations.
- Une réunion pour le planning des fêtes est prévue le 3 décembre à 19 h.
- Lotissement (éclairage public) : Proposition du nouvel éclairage Route d'Oxelaëre et Petit Chemin d'Oxelaëre.
- Projet et recherche de terrain : Un couple, originaires de Marseille et de Boechèpe, souhaite se reconverter professionnellement afin de monter un projet : construction et exploitation d'un domaine comprenant une salle de réception (mariages, séminaires...), une maison d'hôtes ainsi qu'un espace bien-être.